



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 28 janvier 2014

**PRESENTATION DU BUDGET FRANCEAGRIMER 2014
ELEMENTS D'ORIENTATION CONCERNANT LA FILIERE PPAM**

ANNEXES :

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'EXPÉRIMENTATION

La présente note a pour finalité de présenter les orientations budgétaires de la filière s'inscrivant dans le cadre plus général de l'EPRD 2014 de FranceAgriMer.

Elle doit également permettre de valider les différentes thématiques d'actions et plus spécifiquement celles nouvellement programmées ainsi que les modalités d'accompagnement.

3.1 : Présentation du budget FranceAgriMer 2014 relatif à l'intervention

La comparaison des budgets initiaux 2013 et 2014 montre une baisse de 4,4 M€ pour ce qui relève de l' « Economie et développement durable de l'agriculture et des territoires ; adaptation à l'économie des marchés » (programme 154 + 776 + TFA céréales).

3.2 : Éléments d'orientation concernant la filière PPAM

Les orientations budgétaires sont proches de celles initialement proposées lors du Conseil Spécialisé du 17 octobre 2013 et ceci même si quelques variations par ligne peuvent toutefois être constatées, ce qui pourrait justifier de propositions ultérieures de modifications en fonction des besoins affinés.

Les montants dédiés aux actions à caractère collectif (recherche, assistance technique, qualité, promotion, actions à l'international) restent majoritaires et sont à même de permettre la mise en œuvre des propositions exprimées lors du dernier Conseil Spécialisé.

Concernant les actions de recherche celles-ci pourront être mise en place soit au titre des lignes nationales, soit des crédits « régionalisés (ligne 105 « ex CPER ») dans la mesure où elles s'inscrivent dans les priorités définies dans la note aux opérateurs (DFI/Volx/D 1230 disponible sur internet rubrique « extranet expérimentation » ; voir également annexe B).

L'attention est portée sur les conditions d'accompagnement qui vont privilégier les actions bénéficiant d'un autofinancement significatif.

Concernant les programmes relatifs à l'assistance technique et à la qualité, ceux-ci doivent pouvoir être mis en place notamment dans un objectif de structuration de la production prenant mieux en compte le maillage territorial. Ces actions seront à priori cette année entièrement portées sur la ligne 104 sauf à rester compatibles avec les nouvelles dispositions relatives à l'assistance technique régionalisée.

Pour ce qui relève de la promotion, celle-ci a déjà donné lieu à une commission spécifique et à une proposition d'orientations validées lors du dernier Conseil Spécialisé. Des ajustements ont également été établis dans le cadre de commissions multi filières.

Les actions relatives aux investissements sont maintenues à un niveau significatif dans des conditions proches de 2013. En tant que de besoin, en fonction du niveau des demandes relatives aux 3 dispositifs d'accompagnement des investissements une révision des budgets pourra être proposée afin d'optimiser ce dispositif.

Pour ce qui relève des aides aux investissements au niveau des exploitations, un aménagement de la décision est par ailleurs proposé afin d'améliorer différents aspects (voir point 4.1).

L'accompagnement des mesures répondant aux obligations de mise en œuvre des procédures d'enregistrement au titre du règlement REACH est également prolongé pour ce qui relève de dossiers relatifs à des huiles essentielles dont l'expertise ne débute qu'en 2014. Sont également prévus des moyens permettant en tant que de besoin d'accompagner des études complémentaires qui seraient identifiées.

Les actions relatives à la structuration des organisations de producteurs existantes sont maintenues.

Des renforcements de moyen sont également validés pour accompagner plus globalement les projets émergents de structurations de filière et ainsi compléter les dispositifs existants par ailleurs tels que les soutiens aux investissements ou les études de faisabilité par des dispositions relatives à l'animation. Les dispositions sont similaires à celles déjà proposées en 2013. (Conseil Spécialisé du 31 janvier 2013, point 3 annexe D).

Au-delà des orientations déjà validées lors du Conseil Spécialisé du 17 octobre 2013, il s'agira de prendre en compte dès 2014 dans la définition des priorités, les objectifs et actions correspondantes définis à l'occasion de la préparation du document stratégique de filière (voir point 5.2).

Orientation budgétaires PPAM : Bilan 2013 et prévisions 2014 (en K€)

Chapitres FAM	Intitulé	Réf EPRD 2013 initial	Engagement définitifs 2013	Besoins Initiaux exprimés pour 2014	Montant initial de référence retenu pour 2014	Observations Priorités
101	Investissement dans les exploitations	145	234	205	145	Selon dossiers validés
102	Investissement en entreprises	300	201	200	200	
103	Aide à l'organisation économique	490	420	490	490	Dont renforcement constitution de groupement
104	R et D, assistance technique / économique et qualité	710	820	750	830	Dont renforcement assistance technique, développement filière étude REACH...
106	Promotion	60	31	70	60	Cadrage en lien commission promotion
106	Action à l'international	60	60	60	60	Dont avance programme UE
TOTAL		1 765	1 765	1 765	1 785	
105	« ex CPER »	285	274	275	A définir	Surtout expérimentation, selon arbitrage inter-filière

**ANNEXE A : Extrait de la note de présentation du budget 2014
présentée en Conseil d'Administration du 26 novembre 2013**

. I - DEPENSES D'INTERVENTION REALISEES SUR FONDS NATIONAUX

Les chapitres budgétaires suivants correspondent à des regroupements de dispositifs de même nature retenus dans la nomenclature de FranceAgriMer. La répartition ci-après exprime la nature des orientations que l'établissement souhaite mettre en œuvre au cours de l'exercice :

		AE Budget initial 2013	AE Budget initial 2014
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Prog 206)			
Elimination des farines et des coproduits animaux		84 000 000	2 200 000
501	Service Public de l'Equarrissage (SPE)	84 000 000	2 200 000
502	Farines animales	0	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Prog 206)		84 000 000	2 200 000
Economie et développement durable de l'agriculture et des territoires (Prog 154+776+TFA Céréales)			
Adaptation des filières à l'évolution des marchés		94 400 000	90 000 000
101	Aides aux investissements dans les exploitations	13 751 000	13 951 000
102	Aides aux entreprises	4 192 000	10 100 000
103	Aides à l'organisation économique	788 000	690 000
104	Recherche et expérimentation	10 836 000	11 234 050
105	Appui technique et expérimentation (Ex CPER) et autres plans spécifiques	31 533 049	23 970 000
106	Promotion et communication nationale et à l'international	12 984 701	11 029 700
107	Etudes et acquisitions de données	5 297 250	5 247 250
108	Génétique animale	1 930 900	1 930 900
109	Dispositifs liés à la réglementation communautaire	1 357 100	2 267 100
110	Soutien aux projets filières	11 730 000	9 580 000
116	Actions stratégiques		
Mesures de crise -			
115	Autres mesures en faveur des filières	0	0
Gestion des aléas de production		1 674 000	2 200 000
114	Fonds d'allègement des charges	1 674 000	2 200 000
Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 154+776+TFA céréales)		96 074 000	92 200 000
Programme 776 "Recherche appliquée et innovation en agriculture"			
Sécurité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche)			
Gestion durable pêche et aquaculture		10 302 600	12 630 000
401	Investissements à terre	1 000 000	3 430 000
402	Modernisation des entreprises	900 000	540 000
403	Actions structurelles-qualité	1 940 000	1 360 000
406	Promotion et communication nationale	1 800 000	3 250 000
407	Etudes et observatoire économique	560 000	610 000
408	Mesures exceptionnelles	4 102 600	3 440 000
Sécurité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche)		10 302 600	12 630 000
Paysages, eau et biodiversité (Prog 113)			
Gestion des milieux et biodiversité		3 185 000	2 448 372
421	Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce	3 185 000	2 448 372
Paysages, eau et biodiversité (Prog 113)		3 185 000	2 448 372
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304)			
Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables		7 125 000	80 000 000
205	Aide aux plus démunis	7 125 000	80 000 000
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304)		7 125 000	80 000 000
Programme 775 "développement et transfert en agriculture"			
Développement et transfert en agriculture		8 236 500	8 240 000
303	Programme génétique	8 236 500	8 240 000
Développement et transfert en agriculture (Prog 775)		8 236 500	8 240 000
Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999)			
Ressources affectées sur autres financements		15 500 000	8 000 000
304	Aide à la cessation de l'activité laitière	15 500 000	8 000 000
Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999)		15 500 000	8 000 000
TOTAL GENERAL - BUDGET D'INTERVENTION NATIONALE		224 423 100	205 718 372

ANNEXE B : Présentation du dispositif d'aide à l'expérimentation

Les aides sont versées dans le cadre de la décision du Directeur Général Filière/SIQ/2011-58 du 26 octobre 2011.

Pour la filière PAM, il est proposé de retenir les dispositions suivantes :

I – CALENDRIER 2014

- la saisie des fiches du 15/10/13 au 31/03/2014,
- l'étude de l'éligibilité et détermination de la priorisation du 01/04/2014 au 12/04/2014,
- la réponse à la priorisation devra être faite avant le 19/04/2014,
- l'expertise aura lieu entre le 20/04/2014 et le 12/05/2014,
- la réponse aux experts devra être faite avant le 23/05/2014,
- les programmes seront validés avant le 01/06/2014.

II – PRIORITES DU PROGRAMME 2014

A/ Thèmes prioritaires pour l'appel à projet du 31 mars 2014 :

- sélection variétale et travaux préalables à la sélection (conservation, pré-évaluation),
- amélioration des techniques de production (entretien du sol, itinéraires de production, problèmes phytosanitaires...), et machinisme
- amélioration des techniques de transformation (séchage, distillation, extraction...),
- études scientifiques et techniques portant sur de nouveaux débouchés (en lien avec des projets identifiés),
- études sur la connaissance sur la qualité et l'efficacité des plantes et produits issus de plantes (caractérisation de l'activité, étude des contaminants, toxicité, écotoxicité...),
- recherche de références technico-économiques.

B/ Autres priorités :

- culture de PAM les plus significatives (sup à 100 ha) ou justifiant d'un fort potentiel de développement,
- forte implication professionnelle y compris dans le plan de financement.

III – DEPOT DES DEMANDES

L'ensemble des demandes est transmis à FranceAgriMer par l'intermédiaire de l'outil extranet pour la gestion en ligne des dossiers.

Adresse : <http://experimentation.franceagrimer.fr>.